PSC- Protection sociale complémentaire

L'AFFILIATION OBLIGATOIRE DES OCTOBRE 2025

OUTIL DE PRIVATISATION
ET DE DESTRUCTION DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE
ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE

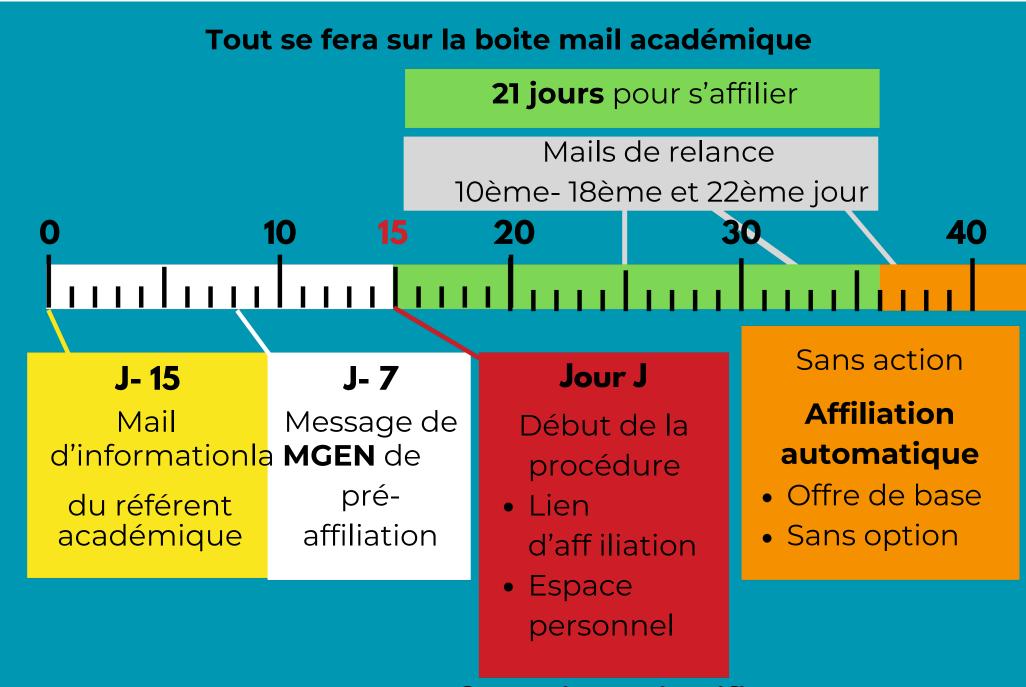


On t'explique





EN RÉSUMÉ



Vous pouvez refuser si vous justifiez:

D'un CDD déjà couvert par une mutuelle individuelle	A R	TOUS
D'une mutuelle solidaire gratuite ou PUMA	N O	
D'un contrat collectif du conjoint	V E L	LES
D'un contrat individuel en cours (jusqu'à 1 an max)	E R	ANS



PSC c'est quoi?

Elle regroupe

La complémentaire santé
 Soins- médicaments- hospitalisation





La **prévoyance** Arrêt maladie- invalidité- décès



L'état devient **employeur- assureur**, en choisissant **UN SEUL contrat collectif pour TOUS**



La FNEC FP-FO a dénoncé ce marché dès le début.

C'EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE
À AVOIR REFUSÉ DE SIGNER L'ACCORD MINISTÉRIEL.



UN SYSTÈME INJUSTE ET INÉGALITAIRE



Met fin à la liberté de choix des agents

 S'attaque à la sécurité sociale et aux valeurs mutualistes





les plus précaires.

• Acte le découplage santé et prévoyance Prévoyance quijusque-làétaitinclusedanslescontrats de la plupart des mutuelles.









QUEL CALENDRIER?



A partir du 8 octobre, les opérations d'affiliation vont débuter

- par zone de vacances scolaires,
- puis par ordre alphabétique des académies et des agents
 Entrée en vigueur 1er mai 2026

ZONE A

ZONE B

ZONE C

d'octobre à mi- novembre 2025

mi- novembre 2025 à début janvier 2026 mi- janvier à début mars 2026

NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER FÉVRIER MARS

A COMPTER DE MI-DÉCEMBRE 2025
PERSONNELS DE DIRECTION ET D'INSPECTION

EPLE ET GRETA EMPLOYEURS:
DEUX VAGUES PAR BLOCS D'AGENTS
FIN NOVEMBRE 2025 ET FIN FÉVRIER 2026.

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES MUTATIONS MI-DÉCEMBRE 2025 ET FIN FÉVRIER, DÉBUT MARS 2026.

INSCRIPTION DÉMATÉRIALISÉE EN 21 JOURS

Le parcours d'affiliation / d'exemption dématérialisé via la **boîte professionnelle uniquement.**



21 JOURS POUR S'AFFILIER OU DEMANDER UNE DISPENSE

MAIL D'INFORMATION ENVOYÉ 15 JOURS AVANT

PAR LE RÉFÉRENT ACADÉMIQUE DÉBUT DE LA PROCÉDURE

D'AUTRES MESSAGESDEPRÉ-AFFILIATIONSERONTENVOYÉS PAR LA MGEN



Dès réception du mail l'agent aura 21 jours pour s'affilier

Lui et lesayants droit+ choisir les options pourlafamille Une même option pour toute la famille obligatoirement ou justifierd'une dispense.

A défaut de quoi, il sera AUTOMATIQUEMENT AFFILIÉ SEUL, À L'OFFRE DE BASE ET SANS OPTION



L'agent recevra 2 messagesde relanceavant cetteétapeparleréférent(aux 10ème et 18ème jours) et un dernier au lendemain de l'affiliation d'office du 21ème jour.

Sur l'espace personnel, la MGEN doit mettre à disposition des outils permettant d'estimer le montant des cotisations en fonction des choix.

- Simulateur de remboursement.
- Accompagnement téléphonique dédié

UNE AFFILIATIONOBLIGATOIREETDESEXEMPTIONS

L'AFFILIATION EST-ELLE OBLIGATOIRE?

OUI, ce que dénonce la FNEC FP-FO

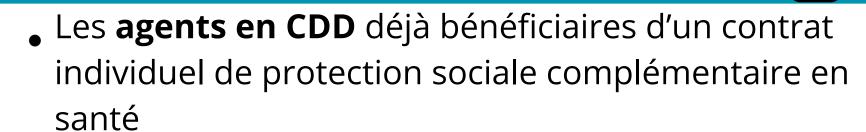




Justifiée **pendant le parcoursd'affiliation** Sinon l'agent sera **automatiquement affilié**.

Agent dispensé ne bénéficie plus de la participation employeur Ne concernera que le **contrat collectif signé avec la MGEN** Fin de toute participation de 15 euros.







 Les bénéficiaires de la protection universelle maladie ou toute mutuelle solidaire (gratuite)

Les **agents couverts par le contrat collectif de leur conjoint** qu'il soit à adhésion obligatoire ou non.

Les agents qui bénéficient d'un contrat individuel de

° complémentaire santé jusqu'à son échéance.

Dans la limite d'un an à compter du 1er mai 2026

Pour les personnels qui feront valoir leur droit à la retraite après le 1er mai 2026, ou les actuels
 retraités. Unanpourse décider, maisrisquent d'êtrel'objetdepressions: questionnaire desanté / prétextede «solidaritéintergénérationnelle».

Rien à voir avec la solidarité propre à la Sécurité sociale de 1945





L'AFFILIATION EST-ELLE DÉFINITIVE EN CAS D'AFFILIATION D'OFFICE ?

NON, l'agent pourra toujours par la suite, à tout moment, finaliser son parcours d'affiliation ou solliciter une dispense.



ATTENTION, LES DISPENSES DEVRONT ÊTRE RENOUVELÉES CHAQUE ANNÉE.



À tout moment, un agent pourra renoncer à cette dispense et demander à adhérer au contrat collectif.

RÉSILIATION DU CONTRAT EXISTANT

→ AGENTS **NON AFFILIÉS À LA MGEN**

(Non dispensés d'adhésion au contrat obligatoire de PSC de l'employeur)

Devront résilier la mutuelle à laquelle ils étaient affiliés.

AGENTS AFFILIÉS À LA MGEN

Résiliation automatique.

Ils devront toutefois effectuer l'ensemble du processus d'affiliation, le contrat d'adhésion obligatoire à la PSC étant un nouveau contrat.

LA FNEC FP-FO CONTINUERA

DE COMBATTRE LA PSC OBLIGATOIRE,
OUTIL DE PRIVATISATION ET DE DESTRUCTION DE LA

SÉCURITÉ SOCIALE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.

